Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_14-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :23
votants :26

L'an deux mil vingt six
le : treize février
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026 - AUTRES DEMANDES

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,Mme BOCQ Florence,Mme CARGOUET Isabelle,Mme DAVIS Anne-Cécile, Mme DEGRES Marie-Hélène,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle, Mme JAN Sophie,M. JOLY Pierre-Alexandre, M.LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine,M. MONNIER Julien,M. NOURY Pascal , Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
M. Jean-Lou LEBRUN donne procuration à M. Bruno DOUZAMY
M. Dominique PANHALEUX donne procuration à M. Michel SEILLER

ABSENT : M. Nicolas BRIAND

Secrétaire de séance : M.Claude DEQUI

Rapport de Monsieur Pascal NOURY, Maire-adjoint, chargé des sports, loisirs, vie associative et bâtiments communaux

Monsieur Pascal NOURY, Maire-Adjoint, précise que la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux et développement économique », réunie le 28 janvier 2026 a proposé de fixer comme suit le montant des subventions allouées par la commune pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	*SECTEUR*	*PARTICIPATION 2026*
Associations dont le siège est basé à Allaire		
ACCA D'ALLAIRE	Sport/loisirs	242 €
ALTERNATIVES ROLISTES	Sport/loisirs	480 €
CLARA	Social	1 300 €
FNACA	Social	453 €
ECHANGE PARTAGE DEUIL	Social	50 €
APEL ECOLE STE ANNE	Ecole	450 €
AMICALE LAIQUE ECOLE RENAUDEAU	Ecole	450 €

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260213-DEL2026_14-DE

Associations dont le siège n'est pas basé à Allaire		
RES'AGRI	Agriculture	446 €
SOLIDARITE PAYSANS DU MORBIHAN	Agriculture	50 €
ASSO. DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DU MORBIHAN	Social	50 €
LES CHIENS GUIDE D'AVEUGLE	Social	50 €
SOUTIEN MIGRANTS REDON	Social	50 €
REVES DE CLOWN	Social	80 €
EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	Ecologique	50 €
ASS. LARYNGEC.MUTILES	Santé	50 €
ALCOOL ASSISTANCE REDON	Santé	50 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	Santé	50 €
VAINCRE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	Santé	50 €
APF FRANCE HANDICAP	Santé	50 €
PREVENTION ROUTIERE	Divers	300 €
AFM TELETHON	Santé	50 €
EN AVANT LES PETITS LOUPS	Social	50 €
CN RESISTANCE ET DEPORTATION	Social	50 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE	Social	50 €
FNATH	Social	125 €
Croix Rouge Questembert	Santé	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider les propositions de la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux, développement économique » réunie le 28 janvier 2026,**
- **D'attribuer une subvention aux associations concernées pour le montant ci-dessus indiqué,**
- **De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Claude DEQUI

Conseiller municipal délégué

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire MORBIHAN

26-14